

Une attestation, un arbre



Un programme de la Fédération Française des Véhicules d'Époque, visant à planter un arbre à chaque attestation délivrée.



en partenariat
avec



ffve.org



EN BRIEF !

Dans son programme, “*Une Attestation, un Arbre*”, la FFVE s’est engagée à planter un arbre pour chaque attestation émise, totalisant ainsi environ 40 000 arbres par an.

La symbolique derrière la plantation d’un arbre réside dans l’idée d’offrir une nouvelle vie à un véhicule ancien, lors de son passage en collection. Cette initiative vise également à compenser une partie des émissions générées par le parc des véhicules d’époque, tout en contribuant à la préservation des forêts françaises. L’arbre, en tant qu’élément essentiel de la flore, insuffle un air de (re)naissance.

La FFVE, préoccupée par l’avenir de la planète, a établi en octobre 2019 un partenariat avec Fransylva, l’association française des propriétaires forestiers privés. L’objectif de ce partenariat est d’atteindre une compensation volontaire des émissions de CO² des véhicules d’époque, démontrant ainsi l’intérêt commun de l’association, de ses adhérents et des collectionneurs pour l’environnement.

LE MOT DE...

Jean-Louis Blanc, Président de la FFVE

L’engagement environnemental de la FFVE à travers ce programme



« La FFVE, consciente des enjeux environnementaux, a lancé le programme « *Une Attestation, un arbre* » créant ainsi une fusion entre la passion pour les véhicules de collection et la responsabilité écologique. La démarche revêt une symbolique forte, mêlant engagement écologique et préservation du patrimoine automobile.

Chaque arbre planté dans le cadre de ce programme incarne la responsabilité collective envers notre environnement. En associant la croissance d’un arbre à la délivrance d’une attestation, la FFVE crée un lien symbolique entre la vitalité de la nature et la pérennité des véhicules d’époque. Cette initiative reflète l’idée que la préservation du passé et la protection de la planète sont des objectifs intimement liés.

Chaque attestation devient ainsi le fruit d’une action positive, contribuant à la reforestation et à la préservation d’un équilibre essentiel entre l’histoire automobile et la nature qui l’entoure. »

L'INTERVIEW DE...

Daniel Sauvagère, Administrateur FFVE en charge du programme

Qu'est-ce qui vous a motivé personnellement à prendre en charge le programme « Un Arbre, Une Attestation » au sein de la FFVE ?

Étant né à la campagne je suis resté proche de la nature plus particulièrement des arbres. Ce programme FFVE «Une Attestation Un Arbre» m'a tout de suite intéressé, j'ai alors proposé mes services au Président Jean Louis Blanc.



Comment votre expérience antérieure ou votre passion personnelle ont-elles influencé votre engagement dans des initiatives environnementales telles que ce programme ?

Je possède des petites parcelles de forêt dans le Loiret que j'entretiens et y effectue des plantations (chênes, hêtres et merisiers).

Quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre du programme, et comment les avez-vous surmontés ?

Les maladies touchent plusieurs essences d'arbres, il est important de ne replanter que des espèces résistantes à ces maladies. Je me suis tourné vers un orme dont le bois est utilisé pour le placage des tableaux de bord des voitures anciennes haut de gamme.

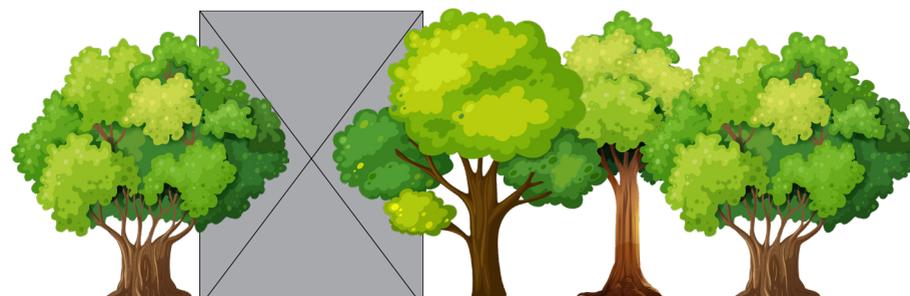
Pouvez-vous partager une anecdote ou un moment significatif qui a marqué votre expérience en tant que responsable de ce programme ?

Parmi les parcelles choisies, une d'entre elles appartient à une Abbaye. L'Abbaye de Randol située à La Tour d'Auvergne (63). Le Père Samson gère cette plantation.

En tant que fervent défenseur de la préservation de l'environnement, quel message aimeriez-vous transmettre à la communauté des collectionneurs de véhicules d'époque ?

Prendre soin, lors des rallyes ou des balades de véhicules d'époque, de préserver l'environnement :

- Avoir un véhicule bien réglé et en bon état pour limiter les rejets de CO².
- Lors des arrêts, disposer un bac ou un tapis absorbant sous le véhicule pour ne pas souiller la place par des suintements d'huile.
- Ne pas faire des accélérations inutiles qui génèrent bruit et fumées.



OBJECTIFS :

Symbiose entre Patrimoine Automobile et environnement

En associant chaque attestation délivrée par la FFVE à la plantation d'un arbre, le programme crée une symbiose entre la préservation du patrimoine automobile et la protection de la nature.

Valorisation des collectionneurs

Chaque attestation devient un geste concret qui génère un impact positif sur l'environnement, contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la promotion de la biodiversité.

Intégration à la communauté

« Une attestation, un arbre » vise également à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté consciente de son impact sur l'environnement, favorisant ainsi l'échange d'idées et de bonnes pratiques au sein de la communauté des collectionneurs.

La méthodologie de plantation

Dans le cadre du programme la méthodologie implique une approche réfléchie et stratégique. Voici les points principaux liés à la sélection des zones de plantation et des espèces d'arbres :

Étude Écologique : la première étape consiste en une étude approfondie de l'écosystème local. Les zones potentielles de plantation sont évaluées en fonction de leur biodiversité, de leur climat, et d'autres facteurs écologiques.

Partenariats avec des Experts : la FFVE collabore avec des experts en écologie et en arboriculture pour garantir une sélection judicieuse des emplacements de plantation et des espèces d'arbres. Les espèces d'arbres sélectionnées sont adaptées au climat local, favorisant leur croissance et leur résilience.

Suivi et Évaluation : un suivi régulier est effectué pour évaluer la croissance des arbres plantés et l'impact écologique dans les zones choisies. Cette évaluation continue permet d'ajuster la méthodologie en fonction des résultats obtenus.

Éducation et Sensibilisation : la méthodologie inclut des efforts d'éducation et de sensibilisation, informant la communauté des passionnés sur les raisons derrière le choix des zones de plantation et des espèces d'arbres, renforçant ainsi l'engagement collectif.

Fransylva & la FFVE :

un partenariat écologique

Le partenariat entre la FFVE et Fransylva, un syndicat forestier privé français, constitue une initiative significative qui témoigne de la préoccupation profonde des collectionneurs envers l'avenir de la planète. Ce partenariat illustre de manière tangible l'engagement des collectionneurs envers la durabilité environnementale et confirme leur volonté de jouer un rôle significatif dans la préservation de la planète.

L'INTERVIEW DE...

**Éric Toppan, Directeur Général
de Fransylva services**



Pouvez-vous expliquer quelles sont les valeurs fondamentales de Fransylva en matière de gestion durable des forêts privées en France ?

La gestion durable par des propriétaires responsables est au cœur des solutions pour adapter les forêts au dérèglement climatique et en limiter autant que faire se peut les effets.

Les propriétaires forestiers agissent donc pour les générations futures. Face aux aléas, le propriétaire fait des choix dont les conséquences seront visibles plusieurs dizaines d'années plus tard. Pour assurer sa gestion durable, il s'informe et se renseigne auprès de nos organisations Fransylva, qui les défend, les représente afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

En quoi consiste le programme de partenariats de Fransylva et comment contribue-t-il au renouvellement des forêts privées de manière durable ?



La contribution volontaire privée, comme celle convenue avec la FFVE, permet aux propriétaires de financer la transformation de la sylviculture* afin de l'adapter aux nouvelles conditions climatiques et de suivre un nouvel itinéraire inscrit sur le Document de Gestion Durable, de séquestrer du carbone et de produire du bois, de la biodiversité et autres services environnementaux

Comment Fransylva identifie-t-elle les parcelles touchées par des aléas climatiques ou en impasse sylvicole parmi ses adhérents ?

Fransylva lance des appels à projets pour identifier les adhérents du réseau ayant besoin de financement pour déclencher les travaux sur sa propriété. Ensuite, nous nous assurons que le propriétaire est accompagné par des professionnels de terrain qui l'aiguilleront vers les meilleurs choix.



Quels sont les objectifs à long terme de Fransylva en matière de renouvellement des forêts privées et de réduction des émissions carbone, en particulier en partenariat avec la FFVE ?



Le climat change plus vite que la nature ne peut seule s'y adapter. Notre partenariat favorise le renouvellement forestier, l'adaptation des forêts et l'atténuation des effets du changement climatique que réalisent les forêts, premier puits de carbone naturel terrestre. L'objectif pour Fransylva est d'accompagner les propriétaires forestiers pour faire face à la transition climatique et que ces propriétaires soient en mesure de transmettre une forêt gérée qui sera valorisée par ses matériaux, son stockage de carbone et les services écosystémiques qu'elle apporte.

Pouvez-vous évoquer les valeurs communes entre Fransylva et la FFVE, notamment dans le cadre du programme « Une Attestation, un arbre » ?

La valeur commune est la dimension intergénérationnelle de nos activités. La forêt privée, comme les véhicules d'époque, ne vit que si des femmes et des hommes investissent, entretiennent les biens et les savoir-faire, et transmettent leurs passions et leurs biens à travers les époques.

**Situation d'un peuplement dont le mélange d'essence ou la structure ne permettent plus sa régénération naturelle dans des conditions économiquement raisonnables, nécessitant une transformation.*



LES PLAQUES

en 2 dates marquantes

2 novembre 2021

La première plaque du programme « Une Attestation, un arbre » a été inaugurée au bois des Graules à Saint Christophe. La FFVE et Fransylva y ont planté 11 500 arbres, principalement des chênes rouges d'Amérique et des Douglas. L'événement a été présidé par Benoît Joyeux le délégué régional de la FFVE, M. de Feydeau le propriétaire des terrains, et M. Landré de Fransylva, en présence du Maire Patrick Rousseau, de la conseillère départementale Madame Durepaire, des membres des clubs locaux et des habitants.

16 mars 2023

La FFVE a célébré la plantation du 100000^e arbre à l'Autodrome de Linas-Monthéry, symbolisant l'engagement environnemental lié à l'usage des véhicules d'époque de collection. Un orme a été planté au centre de la zone boisée de l'autodrome au cours de la semaine internationale de la forêt. Autrefois utilisé dans l'habillage des tableaux de bord des voitures de prestige, l'orme représente le lien entre le patrimoine et la biodiversité.

Où les trouver ?

À l'heure actuelle, 5 plaques ont été posées : au Bois des Graules (Montrollet - 16), au Bois de Coron (Saint-Alban - 22), à l'Autodrome de Linas-Monthéry (91), au Bois de Quistinic (Péaule - 56) et au Bois de Miquette (Bazas - 33).

À quoi ressemblent les plaques ?

Sur la plaque, se trouvent une photo du site célébré, accompagnée d'un texte bref et d'un QR code renvoyant vers le site internet avec toutes les informations complémentaires. La plaque mesure 1m de haut sur 40cm de large.



Plus de 25 sites reboisés !

Au total, plus de 25 sites ont été reboisés. Trois d'entre eux ont reçu une plaque l'indiquant. Les sites reboisés sont détaillés dans les pages suivantes.

Bretagne



Département : 22
Commune : Saint-Alban
Parcelle : Bois de Coron - 8.25 hectares
Propriétaire : Guy HERVÉ
Essences : épicéas de sitka, cèdres, séquoia, divers feuillus
Nombre : 12 100



Département : 56
Commune : Péaule
Parcelle : Bois de Quistinic - 3.70 hectares
Propriétaire : Éric DE JENLIS
Essences : douglas, sylvestre, maritime, chênes
Nombre : 5 274



Département : 29
Commune : Concarneau
Parcelle : 2 hectares
Propriétaire : Jean-Louis SALIOU
Essences : cèdres, sitka
Nombre : 2 400



Département : 29
Commune : Guiclan
Parcelle : 5.10 hectares
Propriétaire : Fabien LE MENN
Essences : cèdres, sitka, douglas
Nombre : 8 100



Pays de la Loire



Département : 72
Commune : Vion
Parcelle : 3.54 hectares
Propriétaire : Antoine D'AMECOURT
Essences : chênes sessiles
Nombre : 5 250



Département : 72
Commune : Vaas
Parcelle : Bois de la Martinière - 6.90 hectares
Propriétaire : Armel DE LA BOUILLERIE
Essences : chêne pédonculé, chêne pubescent
Nombre : 8 040



Département : 53
Commune : Torce-Viviers-en-Charnie
Parcelle : Bois du Sacré Cœur - 8.53 hectares
Propriétaire : Michel PILLON
Essences : douglas, chêne rouge d'Amérique, érable sycomore
Nombre : 7 040

« Cette parcelle replantée grâce au soutien de la FFVE nous a permis de préparer l'avenir de la forêt tant au niveau production de bois recherché (le douglas constitue l'essentiel des poutres de charpente aujourd'hui), que de la biodiversité avec un mélange d'essences plantées et naturelles. C'est, de plus, un beau projet entre les générations avec mon père de 80 ans, mes fils de 20 ans et moi qui ai 50 ans. Un grand merci pour votre soutien précieux pour se lancer dans ce projet de plus de 36000 €. »



Département : 49
Commune : Lys-haut-Layon
Parcelle : 7.10 hectares
Propriétaire : GF La Forestière
Essences : chênes sessiles & pubescents, robiniers
Nombre : 3 200



Département : 44
Commune : La Chapelle-sur-Erdre
Parcelle : Bois des Harmonières - 1.30 hectares
Propriétaire : Daniel JARDIN
Essences : douglas de 2 types (lisière feuillus)
Nombre : 1 250

« Je vous remercie à nouveau pour votre participation financière via Fransylva Services. Cette plantation a l'origine de 1250 Douglas réalisée en janvier 2022 sur une terre agricole de plus de 1ha me permet de consolider la surface de ma petite forêt aux portes de Nantes. »

Centre Val-de-Loire



Département : 18
Commune : Le Chautay
Parcelle : 5.90 hectares
Propriétaire : Groupement Forestier du Chautay
Essences : Robiniers, Pins Laricios, Cèdre
Nombre : 4 000

Île-de-France



Département : 91
Commune : Linas
Parcelle : 8.53 hectares
Propriétaire : UTAC - Circuit de Montlhéry
Essences : orme
Nombre : 1

Le circuit de Montlhéry (91), témoin d'innombrables courses automobiles légendaires, devient également le terrain de jeu d'une initiative qui transcende le simple plaisir de conduire des véhicules d'époque, en célébrant ainsi la Cérémonie du 1000 000^e arbre. Les plaques posées au pied des arbres témoignent de l'engagement de la FFVE en faveur de pratiques écologiques dans le monde de l'automobile classique, particulièrement en ce lieu emblématique.

Bourgogne Franche-Comté



Département : 25
Commune : Thulay
Parcelle : 2.30 hectares
Propriétaire : Établissements Peugeot Frères
Essences : douglas, mélèzes, sapins
Nombre : 1 640

“Au nom de ma société, Établissements Peugeot Frères, je tiens à vous remercier de l'intérêt et de l'engagement pris envers ce projet de reboisement de notre forêt de la Meunière - Thulay (25). Cette plantation : essence principale Douglas a été réalisée après une coupe rase, d'une surface d'environ 1ha 50a, d'une ancienne plantation de sapins pectiné, âgée d'environ 50 ans. Cette décision a été prise suite à un taux de mortalité constaté, commencé depuis 2016 et qui n'a cessé d'augmenter progressivement tous les ans, causé essentiellement par des étés très secs, très chaud, quasiment sans pluie, à répétition.”



Département : 68
Commune : Sainte-Croix-aux-Mines
Parcelle : Bois du Faunoux - 2.2 hectares
Propriétaire : Jean-François PIERREZ
Essences : douglas
Nombre : 2 500

Grand Est



Département : 55
Commune : Void Vacon
Parcelle : Bois de Palisse - 3 hectares
Propriétaire : GF de Palisse - M. DUPUIS
Essences : mélèzes
Nombre : 3 340

“L'aide apportée sur ce projet de reboisement a permis d'apporter un soutien financier important au propriétaire forestier privé. C'est ce genre de mécénat privé, comme celui de la FFVE épaulé de Fransylva services, qui fait basculer des projets de reboisements en exemples concrets de forêts de demain.”

Auvergne Rhône-Alpes



Département : 63
Commune : Brousse
Parcelle : Forêt de Touron - 2.77 hectares
Propriétaires : Manon MARCON & Baptiste BETEMPS
Essences : douglas, pins laricio, mélèzes
Nombre : 3 298



Département : 63
Commune : Château-sur-Cher
Parcelle : Bertanges - 5 hectares
Propriétaire : Ghislaine ROUX
Essences : robiniers et cèdre
Nombre : 4 300

“Depuis plusieurs années, j’avais constaté une accélération du dessèchement de mes arbres, notamment du grandis. Je ne pouvais pas voir mes arbres dépérir. Il me fallait agir vite. J’ai recherché quelles essences pouvaient être mieux adapté au sol, au climat... et me suis orientée vers l’introduction de nouvelles essences qui devraient résister au réchauffement climatique. Je remercie votre fédération pour son aide financière qui m’a permis de réaliser un reboisement diversifié et de qualité que j’espère pérenne et apte à défier les effets du changement climatique.”



Département : 69
Commune : Amplepuis
Parcelle : Bois de Varennes - 2 hectares
Propriétaire : Didier ARGENTERO
Essences : douglas, cèdres & érables sycomores
Nombre : 2 115

“Merci à l’association pour son aide financière. La participation de vos adhérents au budget pour la replantation, nous a permis de reconstituer une forêt avec des essences adaptées au réchauffement de la planète : cèdres sur le versant sud, pins douglas sur le versant nord, érables sycomores dans la combe afin de conserver une zone humide. Comme vous vous le voyez sur cette photographie récente, les arbres se sont bien adaptés à leur milieu et sont en pleine croissance.”



Département : 19
Commune : Noailhac
Parcelle : Puy Cigale - 7.83 hectares
Propriétaire : Bernard SAINT-GERMAIN
Essences : chêne sessile, maritime, cèdres
Nombre : 4 625

*“Lorsque les vieux Douglas ont desséché
Leur odorante ramure aiguillée,
Lors, sur la terre héritée, où mon père
Avait planté des sapins de montagne,
Il a fallu respecter le critère
Du nouveau choix d’espèces qui accompagne
L’évolution du climat d’aujourd’hui :
Chênes sessiles, pins, cèdres, parmi
Les exotiques essences du Sud
Qui ont gagné le Nord et l’altitude
Vivifiant toutes les forêts d’ici..
Fasse le Ciel que les hommes aussi ! “*



Département : 43
Commune : Cistrières
Parcelle : 3.50 hectares
Propriétaire : GF de Souffas
Essences : douglas, pins et hêtres
Nombre : 4 490



Département : 43
Commune : Saint-Pal-de-Mons
Parcelle : Au Sagnier - 1.30 hectares
Propriétaire : Jean-Jacques TOURON
Essences : douglas
Nombre : 920



Département : 01
Commune : Vescours
Parcelle : Forêt des Paccaudes - 2 hectares
Propriétaire : Hubert MAGNIN
Essences : chênes rouges, peupliers
Nombre : 1 600



Département : 19
Commune : Conceze
Parcelle : 2.59 hectares
Propriétaire : Jean-Luc DURAND
Essences : chêne pubescent, châtaigniers, pin maritime
Nombre : 2 900



Département : 63
Commune : La Tour d'Auvergne
Parcelle : Les Bois de la Roche - 1.50 hectares
Propriétaire : Association «Les Amis de Randol»
Essences : douglas, mélèzes, sapin
Nombre : 1 650

Nouvelle-Aquitaine



Département : 79
Commune : Chanteloup
Parcelle : Horizon 20100 - 6.50 hectares
Propriétaire : Denis DELLIERE
Essences : chênes, châtaigniers, divers feuillus
Nombre : 8 500



Département : 16
Commune : Saint-Christophe
Parcelle : Bois des Graules - 8.25 hectares
Propriétaire : GFR de la Court Saint-Christophe
Essences : douglas, chênes rouges d'Amérique
Nombre : 9 400



Département : 33
Commune : Bazas
Parcelle : Bois de Miquette - 5.60 hectares
Propriétaire : Jean-Pierre TOUYA
Essences : pins maritimes, pins laricio
Nombre : 7 070





ffve.org

